

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 24 JUIN 2021 À 20H15

PROCES-VERBAL No 378

Présents	Mmes Christine HUTIN, Tracy MONNEY, présidente, Sahar NSEIR, Gabriella ROBERT, Emilia SCHLIPF et Laure VANONCINI, MM. Jean-Jacques BODENMANN, André GIRARDIN, Julien GUYOT, Kevin POLTE, Gautier RAUSIS, Stéphane TODESCO, Johannes Potter VAN LOON et Pierre VUISSOZ.
Excusé	M. Mathurin RAMU
Assistent à la séance	Mme Anne ZOLLER, maire, Mme Laure BOVY, adjointe, Mme Émilienne HUTIN ZUMBACH, adjointe, M. Roger WYSS, secrétaire et M. Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal du 12 mai 2021
- 2) Prestation de serment de M. André Girardin
- 3) Communications du bureau du Conseil municipal
- 4) Communications et propositions de la Mairie
- 5) Question sur les procès-verbaux des commissions
- 6) Rapport de conclusion des commissions
 - a. RC DD – Exposition sur les semences agricoles
 - b. RC DD – Collecte et recyclage des masques jetables
 - c. RC SCMA – Proposition de fresque picturale et pittoresque par un article de la commune
 - d. RC ES – Etude pour la réfection d'un tronçon de la route de Malval
- 7) Propositions des Conseillers municipaux
 - a. Motions
 1. M2021-05 DD : Sensibilisation hérissons
 2. M2021-06 – Divers commissaires : Panneau parking La Plaine
 3. M2021-07 – Julien Guyot : Lutte communale contre la précarité menstruelle
 - b. Questions orales et écrites
- 8) Questions sur les dossiers en cours (hors commissions)
- 9) Divers

La présidente ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal du 12 mai 2021

Mme Vanoncini signale qu'il faut corriger le terme « accueil » par « accueil » en page 2565.

M. Bodenmann note qu'il faut remplacer « un certain management pour ternir dans la durée » par « un certain management pour tenir dans la durée », dans les propos du président en page 2574.

Le procès-verbal de la séance du 12 mai 2021 est approuvé à l'unanimité par 12 voix pour.

2. Prestation de serment de M. André Girardin

La présidente fait prêter serment à M. Girardin.

M. Girardin promet solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de sa charge, de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne lui permet pas de divulguer.

La présidente souhaite la bienvenue à M. Girardin au sein du Conseil municipal.

3. Communications du bureau du Conseil municipal

- **La présidente** indique que le format de l'ordre du jour a été modifié. Le point concernant les questions sur les rapports de commission a en effet été placé plus tôt dans la séance suite à la demande de plusieurs conseillers municipaux. Cela permettra de poser les questions sur les commissions avant de valider les rapports. Toutefois, les questions propres aux rapports de conclusion devront continuer à être posées lors du point sur les rapports de conclusion. **M. Rausis, M. Guyot et la présidente** tiennent à rappeler que les conseillers municipaux peuvent les contacter pour toute question relative au fonctionnement du Conseil municipal, à des problèmes relationnels ou administratifs ou à toute autre demande touchant de près ou de loin à la bonne marche du Conseil municipal. Ils sauront être à leur écoute, essayeront de trouver des solutions aux problèmes et répondront à leurs interrogations.
- La Revue a contacté la Mairie concernant leur spectacle. Il se trouve qu'une sortie est prévue le 7 novembre à 16h00. Les conseillers municipaux sont ainsi conviés à ce spectacle ainsi qu'au repas qui suivra. **La présidente** demande aux conseillers municipaux d'annoncer à la Mairie s'ils souhaitent y participer.

4. Communications de la Mairie

- **Mme Zoller** trouve que, durant l'année écoulée, les conseillers municipaux ont été fantastiques et avec une énergie débordante notamment avec tous les projets mis en avant pour la commune. Toutefois, il faut aussi avoir le temps d'exécuter tous les rapports de conclusion en plus des nombreux autres projets à traiter dans le cadre de l'administration. **Mme Zoller** a donc envie de faire passer le message sur le fait qu'il faut continuer à travailler, mais qu'il ne faut pas inonder l'exécutif de rapports, sinon il faudra bientôt l'employer à plein-temps pour qu'il puisse répondre à tout. **Mme Zoller** est par exemple déjà à plus de 80 % de temps consacré à cela. Ainsi, pour que les projets du Conseil municipal soient réalisés, il faut aussi laisser le temps à la Mairie de les exécuter.
- **Mme Zoller** demande aux conseillers municipaux de prendre leur bâton de pèlerin pour aller prêcher la bonne parole au village de La Plaine. Il y a un gros travail à faire auprès des citoyens, car l'exécutif reçoit des e-mails reprochant qu'on ne s'occupe pas des « favelas » de La Plaine. On voit aussi des propos sur Facebook disant que rien n'est fait pour leur village. **Mme Zoller** pense qu'il faut expliquer que beaucoup d'aménagements ont été effectués, notamment les plages, les potagers participatifs, la zone loisirs, la rampe d'accès à la gare, le PNI, le parking, le remaniement du carrefour du café de la Poste, etc. D'ailleurs, il y a aussi le local de Bois-Gentil où sont organisées des permanences de Pro Senectute et du CAS de Meyrin ainsi que certaines commissions de La Plaine.

Mme Zoller estime qu'il est difficile d'entendre qu'on ne fait rien pour le village de La Plaine. Elle aimerait donc que l'on puisse faire passer le message que la commune agit à l'endroit où il y a des possibilités. Pour le CAS et Pro Senectute, des locaux étaient disponibles à La Plaine et c'est donc cet emplacement qui a été choisi. Demain, si quelque chose se fait à Dardagny, ce n'est pas parce qu'on ne veut pas le faire à La Plaine, mais parce que l'opportunité sera plutôt adéquate à Dardagny.

Mme Zoller rappelle qu'il y a eu beaucoup de travaux à La Plaine. Cela cause des désagréments, mais, auparavant, c'est le village de Dardagny qui a été en travaux pendant plus de dix ans. Les travaux pour le séparatif ont causé de nombreuses nuisances. Il faut ainsi faire passer le message que l'amélioration de la qualité de vie passe malheureusement par quelques désagréments qui devraient bientôt arriver au bout. **Mme Zoller** aimerait également que l'on réussisse à réduire à cette fracture qui a été ravivée par le référendum sur le bâtiment Bocquet et certainement aussi par l'agrandissement du village de La Plaine. **Mme Zoller** aimerait vraiment que tout le monde soit conscient qu'on est tous là pour la même commune. Il n'y a pas de haut et de bas du village.

Il n'y a pas de hameaux ou de villages. C'est vraiment un tout.

- Concernant le stade du Moulin, M. Vuissoz et Mme Zoller passent toutes les semaines sur le chantier de La Plaine. **Mme Zoller** assure qu'elle se bat bec et ongles pour que les coûts et les plus-values soient maîtrisés. Le bras de fer financier avec l'ingénieur continue. La commune attend maintenant des propositions de sa part sur les plus-values. Le planning a aussi pris un peu de retard. Il y a en effet des problèmes de livraison de matériaux. Par exemple, on n'arrive pas à finir la buvette parce qu'il y a des problèmes de livraison notamment des pièces d'assemblage pour les fenêtres et des fournitures de thermopoudrage. L'installation du ballon chauffe-eau est également reportée, les pièces devant être livrées au début juillet. Dans ces conditions, la livraison du chantier est attendue pour la fin août. On se rend compte que les finitions prennent quand même pas mal de temps.

Concernant les panneaux photovoltaïques, la demande de complément d'autorisation a été effectuée à la fin mai et la commune devrait avoir une réponse pour le 10 juillet 2021. Il faut savoir qu'on arrive à Fr. 160'000.- pour les travaux complémentaires (achat des panneaux, achat de la pompe à chaleur, modification des structures, honoraires d'ingénieur, etc.). À ce montant, il faut enlever les moins-values des panneaux thermiques qui ne seront pas installés et les subventions que la commune obtient pour la pompe à chaleur et pour les panneaux solaires. Cela devrait ainsi représenter environ Fr. 100'000.- de travaux. À ce stade, il y a encore Fr. 60'000.- de divers et imprévus pour lesquels **Mme Zoller** espère encore grignoter quelques francs pour faire en sorte que ce projet de panneaux photovoltaïques ne coûte rien de plus que l'enveloppe du stade ou un minimum, surtout que, durant les mois les plus chauds, quand les panneaux fonctionneront, l'électricité sera réinjectée dans le réseau et que la commune aura un retour financier sur cette installation.

- Concernant la parcelle 1379, le parking a été finalisé et a été ouvert aux automobilistes. Il aura coûté Fr. 56'000.- à la commune. Pour la rampe, avec 85 % des factures reçues, il reste un divers et imprévu de Fr. 60'000.-. Il y a une compensation puisque ce qui n'a pas été pris pour la rampe a été mis pour le parking. C'est ainsi une opération neutre.
- La zone loisirs a été ouverte au public qui s'est déjà approprié les lieux.
- M. Marti, qui habite au n° 16 du chemin de Bertholier, a demandé d'acquérir un bout de terrain communal, qui n'est pas utilisé, au bord de sa parcelle le long du chemin de Bertholier. La Mairie n'est pas contre la vente de cette petite bande herbeuse qui n'est d'aucune utilité à la commune. D'ailleurs, c'est déjà M. Marti qui l'entretient. Il faut préciser que cela représente environ 50 m² qui seraient vendus au prix du terrain agricole, soit Fr. 5.- par m². On parle ainsi de Fr. 250.-, ce qui ne va pas changer les finances communales ni les entretiens de la commune. Par contre, la Mairie demandera à M. Marti de prendre en charge le géomètre et le notaire et de laisser 1 mètre de bande herbeuse entre le bord de route et la future limite de propriété. Un test a été fait avec Claude Ramu et son enjambeur, ce qui permet de dire que c'est largement suffisant pour passer. **Mme Zoller** présente cette demande aujourd'hui parce que toute cession de foncier, de terrain ou de bâtiment doit passer par le Conseil municipal. Si le Conseil municipal permet à l'exécutif d'aller de l'avant sur la vente de ces 50 m², **Mme Zoller** validera avec M. Marti précisément les surfaces et les modalités. Une délibération à ce sujet serait ensuite proposée à l'automne. Elle propose de faire un tour de table.

M. Polte n'y voit pas d'inconvénient.

M. Vuissoz est favorable à la proposition.

M. Bodenmann aimerait savoir si des canalisations devraient être faites dans les environs.

Mme Zoller répond que rien n'est prévu.

M. Bodenmann ne s'oppose donc pas à cette vente.

M. Todesco est favorable à la proposition.

Mme Schlipf est favorable à la proposition.

M. Guyot est en principe est favorable à la proposition.

Mme Vanoncini est favorable à la proposition.

M. Girardin est favorable à la proposition.

Mme Hutin est opposée à la proposition.

M. Rausis aimerait voir quel est exactement l'emplacement concerné, mais, sur le principe, c'est envisageable.

M. Van Loon ne peut pas se prononcer maintenant. Cela manque encore de renseignements. Il va donc aller sur place pour mieux se rendre compte.

Mme Nseir est favorable à la proposition.

Mme Robert est favorable à la proposition.

- **Mme Bovy** signale qu'il manque la réponse de M. Van Loon pour la sortie du Conseil municipal du 3 juillet 2021.

M. Van Loon craint de ne pas pouvoir venir à cette sortie.

Mme Bovy précise que le rendez-vous aura lieu à 9h00 à la salle polyvalente et à 9H10 à La Plaine. Le déplacement se fera en bus et en covoiturage.

- La journée cantonale de randonnée aura lieu le 4 septembre 2021. La commission sociale est fortement impliquée dans cette manifestation, mais celle-ci peut intéresser tous les conseillers municipaux qui sont les bienvenus pour participer aux animations à la Cabuche, au stand situé au CHAD et au petit marché à la gare de La Plaine à partir de 15h00.
- **Mme Bovy** remercie la commission sociale pour sa participation efficace et joyeuse lors de la sortie des aînés. La Mairie a reçu plusieurs remerciements de la part des participants qui, dans l'ensemble, sont très contents.
- Concernant ECO21, la Mairie est toujours en attente du bilan carbone de la commune pour 2019 et de l'outil Excel qui permettra ensuite d'établir ce bilan carbone. Les SIG ont un prestataire, la société Quantis, qui peine visiblement à établir les documents définitifs.
- Au niveau du volet de l'économie circulaire, d'ici la fin de l'été, les visuels pour le tri des déchets devraient être apposés sur tous les containers des écopoints de la commune.
- Au niveau de l'opération visite-villa, les visites sont presque terminées maintenant. Un rapport devrait donc être disponible d'ici la fin de l'été.
- Au niveau de l'opération PME et vigneron, celle-ci est toujours en cours.
- Au niveau de la stratégie solaire, les SIG ont présenté, au mois de mai, le rapport d'analyse de tous les bâtiments de la commune (patrimoine financier et patrimoine administratif). Il en ressort que deux bâtiments présentent un potentiel intéressant, notamment pour la pose de panneaux solaires ou photovoltaïques. Il s'agit tout d'abord du toit du château, mais **Mme Bovy** doute que cela soit autorisé. L'autre possibilité plus réaliste est le toit de la salle polyvalente. En fonction

des priorités de la commission, **Mme Bovy** pense que l'exécution de ce volet sera reportée en 2023 au plus tôt.

- Ce matin, **Mme Bovy** a reçu le rapport de la stratégie thermique (c'est-à-dire pour tout ce qui concerne le chauffage) pour tous les bâtiments de la commune (les bâtiments qui appartiennent à la commune et les bâtiments privés). Il en ressort que la mesure la plus intéressante, et celle qui serait sans doute à appliquer pour arriver à un bilan carbone neutre en 2050, est de remplacer, au fur et à mesure, les chauffages à mazout par des chauffages à énergie renouvelable (panneaux solaires, panneaux thermiques ou chauffages à pellets). Pour les SIG, les chauffages ont une durée de vie de 25 ans. Au fur et à mesure du renouvellement des chaudières, on va donc essayer de limiter l'installation de nouvelles chaudières à mazout.
- Au niveau de l'éclairage, le rapport a été rendu. Il concerne essentiellement le parking de la salle polyvalente.

Mme Hutin Zumbach précise que le rapport sur l'éclairage concerne tous les bâtiments de la commune. Manifestement, l'endroit où la commune pourrait faire des modifications et des investissements pour avoir un retour sur investissement est le bâtiment de la salle polyvalente.

- **Mme Hutin Zumbach** a envoyé, hier, la date prévue pour le cours BLS organisé notamment pour le Conseil municipal. Il aurait ainsi lieu le 2 octobre à la salle polyvalente. **Mme Hutin Zumbach** demande que les conseillers municipaux annoncent s'ils souhaitent participer à ce cours.

Mme Robert souhaite participer.

Mme Nseir souhaite participer.

M. Van Loon ne souhaite pas participer.

M. Rausis souhaite participer.

Mme Hutin ne souhaite pas participer.

M. Girardin souhaite participer.

Mme Vanoncini sera absente à cette date.

M. Guyot souhaite participer.

Mme Schlipf souhaite participer.

M. Todesco ne souhaite pas participer.

M. Bodenmann ne souhaite pas participer.

M. Vuissoz souhaite participer.

M. Polte souhaite participer.

Mme Monney souhaite participer.

- La commune a été informée par l'État que la soirée des promotions citoyennes aura lieu le 4 octobre 2021 au Victoria Hall. L'idée est ainsi de fixer un rendez-vous avec les jeunes de la commune pour aller manger avec eux et, ensuite, les accompagner à cette soirée. Étant donné que quelques places sont à disposition pour les accompagner, les conseillers municipaux intéressés peuvent s'annoncer à la Mairie. Dans ce cadre, les jeunes de la commune seront également invités à assister à une partie de la séance du Conseil municipal du 2 septembre 2021. Peu avant, une petite cérémonie officielle sera organisée avec l'exécutif et la présidente du Conseil municipal pour leur expliquer leurs devoirs.
- Le 13 juin 2021, **Mme Hutin Zumbach** était présidente du local de vote. À cette occasion, il y a eu un contrôle qui s'est bien passé. Cela a d'ailleurs permis d'apprendre qu'il est autorisé d'offrir un verre à l'intérieur du local de vote pendant le scrutin pour autant que cela ne crée pas la confusion. Lors de l'ancienne législature, la commune avait en effet reçu l'information qu'il n'était pas possible de le faire.
- Concernant le carrefour de la Plaine, il y a eu la remise de chantier le 28 mai 2021. Cela s'est bien passé, si ce n'est que des finitions doivent encore être réalisées devant la boulangerie-épicerie de Célia. En fait, l'entreprise devait encore faire le marquage ainsi qu'installer les potelets et les épingles à vélo. Il se trouve qu'elle s'est trompée dans les marquages. Elle n'a

pas tenu compte de ce que leur avait transmis l'ingénieur. Dans la foulée, elle a voulu corriger ses erreurs en mettant du noir par-dessus et en refaisant un marquage qui était toujours faux. La commune et son ingénieur ont alors frappé du poing sur la table en leur demandant de mettre cela en conformité. Cela donnait en effet l'impression que ces marquages avaient dix ans et qu'il y avait déjà eu de nombreuses modifications. Finalement, la solution trouvée est que, plutôt que de tout casser, ils ont découpé, sur la zone de marquage, une petite couche de l'enrobé, fait un joint et fait un marquage sur celui-ci pour qu'il ne se voie pas trop. En faisant cela, ils ont quand même réussi à abîmer un potelet qui doit être changé.

Maintenant, il ne manque plus que le panneau indiquant le stationnement. Actuellement, il y a uniquement un panneau de parcage avec disque de stationnement et c'est un panneau avec limite de stationnement maximum de 30 minutes qui sera installé. La commune est en train d'effectuer les démarches pour obtenir ce panneau. **Mme Hutin Zumbach** ne cache pas que rien n'est simple avec l'OCT, mais c'est à bout touchant. Elle voulait ainsi expliquer la raison pour laquelle il y a eu de nouveaux travaux à cet endroit. Elle a trouvé cette négligence assez regrettable. Tout un travail a été fait, et bien, en amont, mais la dernière étape a recréé des nuisances.

Au niveau de la problématique du parcage auprès du café de la Poste, Le 28 mai, au moment de la remise des travaux, avec l'ingénieur, la commune et l'office cantonal du génie civil (OCGC), ils ont validé le fait de déposer une demande d'autorisation pour installer des potelets devant la fontaine. En effet, tout le monde a pu constater que les gens n'ont aucun scrupule et stationnent n'importe où. Finalement, l'OCGC a accepté que cette démarche soit lancée. Normalement, quand un chantier est terminé, ils laissent passer plusieurs mois pour observer et, en fonction de ce qu'il se passe, des modifications peuvent ensuite être envisagées. Là, ils ont eux-mêmes constaté les voitures parkées n'importe où, le jour de la remise du chantier, et ils ont ainsi été d'accord de mettre directement en route cette demande d'autorisation pour les potelets. En parallèle, ils ont aussi discuté de faire une demande d'occupation du trottoir parce que, non seulement les gens stationnent devant la fontaine, mais aussi sur le trottoir. Du coup, cette demande d'occupation du territoire va être envoyée à l'OCGC, ce qui devrait normalement permettre d'installer des bacs de fleurs à cet endroit.

Mme Hutin Zumbach indique que l'OCGC a également contacté le poste de police de Blandonnex pour demander que des rondes soient effectuées et que des amendes soient mises, le cas échéant, en lien avec cette problématique de véhicules stationnés n'importe où. Le même jour, ils ont regardé par rapport aux panneaux de signalisation et ils ont fait une demande pour changer le panneau « parking à 50 mètres » en le remplaçant par « parking public ouvert à 50 mètres, deux heures gratuites ». L'OCT refuse toutefois que les deux heures gratuites soient mentionnées parce que c'est de la publicité. Il faut ainsi constater qu'il y a toujours des complications, mais la Mairie ne lâche pas l'affaire.

En parallèle, quand l'exécutif avait reçu les commerçants de La Plaine, il leur avait dit qu'il serait bien qu'ils passent eux aussi le message sur l'existence de ce parking public et gratuit durant deux heures.

- **Mme Hutin Zumbach** rend attentifs les conseillers municipaux que le chemin du Rail a dorénavant perdu sa priorité étant donné qu'il y a maintenant un trottoir traversant. **Mme Hutin Zumbach** a demandé confirmation à l'OCT qui lui a envoyé l'article de l'ordonnance sur les règles de la circulation routière indiquant que « celui qui, sortant d'une fabrique, d'une cour, d'un garage, d'un chemin rural, d'une piste cyclable, d'une place de stationnement, d'une station d'essence, etc., ou traversant un trottoir, débouche sur une route principale ou secondaire, est tenu d'accorder la priorité aux usagers de cette route. » (art. 15, al. 3, OCR). **Mme Hutin Zumbach** suggère de faire passer l'information auprès des habitants, notamment à travers le compte Facebook de la commune.
- Par rapport à l'accueil familial de jour, **M. Rausis** et **Mme Monney** et **Mme Hutin Zumbach** ont pu assister en visioconférence à l'assemblée générale de l'association d'accueil familial de jour

Meyrin – Vernier – Mandement, dont Dardagny est membre. Le but est d'offrir des places d'accueil aux enfants en âge préscolaire. L'association, qui a fêté ses dix ans en 2021, œuvre pour avoir plus de places d'accueil en complément des crèches et, surtout, pour valoriser cette activité d'accueil familial. Il faut savoir qu'un énorme travail a été fait cette année. En effet, avec l'acceptation du salaire minimum, cela a bouleversé le financement et le fonctionnement de cette association et de la rémunération des accueillantes. Maintenant, celles-ci devront accueillir au minimum trois enfants, sinon cela devient beaucoup trop onéreux pour les parents et pour les communes. Dardagny participe pour une place d'accueil à plein temps. Il faut également savoir que, pour l'année 2022, le coût de cette place est estimé à Fr. 26'300.-. Il faut souligner que cela reste moins cher qu'une place de crèche à Dardagny. En revanche, dans les communes de Meyrin et Vernier, c'est apparemment très proche du prix d'une place de crèche. Par contre, il n'y a pas, à Dardagny, d'accueillante familiale membre de l'AFJ-MVM, même s'il y a des accueillantes familiales indépendantes. Il serait ainsi intéressant d'essayer de mettre en avant cette association.

- Quelques travaux d'entretien vont être réalisés durant l'été, notamment les velux de la salle polyvalente et quelques retouches de peinture dans les classes suite à la pose des nouveaux éclairages dans les classes de l'école de Dardagny. Théoriquement, la pose du portail pour éviter d'aller sur le toit du garage du château devrait également être réalisée d'ici la fin août.
- Un contact a été pris avec la FASE. **M. Rausis** et **Mme Hutin Zumbach** sont allés les rencontrer cette semaine. Un contrat va ainsi être signé avec la FASE qui se chargera d'engager les animateurs. Il faut savoir qu'un des animateurs du Lok'al va arrêter parce qu'il a fini sa formation et qu'il a trouvé du travail à plein-temps. **Mme Hutin Zumbach** pense que la commune va donc très rapidement profiter de l'expérience de la FASE pour l'engagement d'un nouvel animateur qui sera en binôme avec Maeva si celle-ci souhaite rester.
- La journée des promotions aura lieu, sur le temps scolaire, à Russin le 29 juin et le 1^{er} juillet à la salle polyvalente pour les écoles de Dardagny et La Plaine. Il y aura également la soirée des élèves de 8P qui aura lieu le 29 juin au château en présence des exécutifs de Russin et de Dardagny ainsi que des membres de la commission scolaire, mais sans les parents selon les directives du DIP.

5. Question sur les procès-verbaux des commissions

Commission enfance du 18 mai 2021

M. Guyot a une question sur le procès-verbal de la commission enfance du 18 mai 2021. En ce qui concerne la réunion de l'ATE, le calendrier mentionne une consultation des partenaires en septembre 2021. Il aimerait avoir des précisions à ce sujet.

M. Rausis explique que c'est le calendrier de l'ATE. Sur la base des réponses au questionnaire qu'ils ont distribué, l'ATE va réaliser une étude durant l'été. À la rentrée, il est prévu qu'ils rencontrent les partenaires concernés, à savoir les gens du parascolaire, le personnel de la crèche, les enseignants et toutes les parties prenantes.

M. Guyot note que, parmi les propositions individuelles, dans le même rapport, il est question de discuter d'une garderie. Il lui semble qu'un sondage avait été fait à ce sujet, il y a quelques années, et que la nécessité d'une garderie n'était pas avérée.

M. Rausis indique que la commission s'est interrogée sur l'utilisation de ce local. Il faut savoir que la crèche est très occupée et que la liste d'attente est longue. Ainsi, toute action pour trouver des solutions de garde est bienvenue. L'accueil familial de jour est une option. Une garderie ou une solution s'approchant de ce qui existait avant est une possibilité, mais, à ce stade, la commission s'est uniquement posé la question.

M. Todesco confirme que le but est de se demander ce qui pourrait être fait. Il faut savoir qu'il y

a même des habitants qui ont quitté la commune parce qu'ils n'avaient pas de place pour mettre leur enfant.

Séance du Conseil municipal du 12 mai 2021

M. Van Loon revient sur une question posée par M. Todesco lors de la précédente séance du Conseil municipal. Il avait soulevé la question d'avoir des procès-verbalistes pour la rédaction des procès-verbaux. **M. Van Loon** aimerait savoir si la mairie a déjà réfléchi à cette proposition.

Mme Zoller répond que la Mairie n'a pas abordé le sujet pour le moment.

Commission sécurité du 25 mai 2021

M. Guyot note que le rapport de la séance du 25 mai de la commission sécurité fait mention, concernant les discussions sur l'approbation des comptes du groupement intercommunal des sapeurs-pompiers et de la protection civile Dardagny-Russin, de propositions pour le budget 2022 qui seront présentées au mois de septembre. Il aimerait avoir des précisions à ce sujet.

M. Todesco explique que les sapeurs-pompiers vont faire un budget et vont ensuite le présenter aux représentants des deux mairies. Ensuite, **Mme Hutin** viendra présenter le résultat à la commission des finances.

6. Rapports de conclusion des commissions

a. RC DD – Exposition sur les semences agricoles

Mme Vanoncini signale que la commission a la possibilité d'accueillir une exposition créée par l'association des Jardins de Cocagne – Solidarité Nord et Sud. Elle a pour objectif d'informer sur l'urgence de la problématique des semences et d'attirer un large public, y compris des jeunes, grâce à la grande qualité artistique, de sensibiliser le public à des initiatives, de donner plus d'action et d'assurer un retour d'information sur les projets déjà réalisés au Sénégal. La commission propose d'accueillir cette exposition au mois de septembre 2021, idéalement au plan du Rhône entre l'EMS et le Rhône, si c'est possible, et que l'État donne son accord. Sinon, une possibilité est que cela soit fait sur la nouvelle parcelle en dessous de la gare.

M. Bodenmann fait remarquer qu'il y a un agriculteur grainier à Malval. Il serait ainsi intéressant d'associer à cette exposition un débat sur le sujet.

Mme Vanoncini remercie M. Bodenmann pour l'idée. Si le projet est accepté par le Conseil municipal, la commission va regarder qui pourrait collaborer à l'organisation de cette manifestation et d'un éventuel vernissage dans lequel la proposition de M. Bodenmann pourrait être intégrée.

M. Van Loon trouve que, dans une commune comme Dardagny, il semblerait intéressant de contacter les agriculteurs, notamment ceux qui font du bio pour voir ce qu'ils en pensent et les associer à ce genre d'événements.

Mme Vanoncini indique que ce sujet n'a pas été évoqué en commission initialement. Cette exposition clé en main a été proposée par deux associations. La commission trouvait l'opportunité de la prendre telle quelle intéressante, mais la commune peut y apporter des compléments si l'association est d'accord. **Mme Vanoncini** pense toutefois qu'il faut d'abord que le Conseil municipal se prononce sur la proposition d'organiser cette exposition. Ensuite, les éventuelles propositions annexes pourront être étudiées, même s'il aurait été plus opportun de les proposer plus tôt.

M. Van Loon rappelle qu'il était absent lorsque ces conclusions ont été prises par la commission.

M. Guyot propose de discuter de ces propositions lors de la prochaine séance de commission, la semaine prochaine.

M. Van Loon signale que c'est la raison pour laquelle il propose que le Conseil municipal vote après que la commission ait pu discuter de ces propositions.

Mme Vanoncini aimerait que le Conseil municipal puisse déjà se prononcer sur le rapport de conclusion de la commission. En cas d'avis favorable, cela permettra de réserver cette exposition, cette semaine encore, puisque d'autres communes sont également intéressées à pouvoir l'obtenir.

Le rapport de conclusion « exposition sur les semences agricoles » de la commission « développement durable » (séance du 31 mai 2021) est approuvé par 8 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.

La présidente note que le dossier est donc envoyé à l'exécutif pour traitement.

b. RC DD – Collecte et recyclage des masques jetables

Mme Vanoncini fait savoir qu'il est proposé d'acheter, pour la somme de Fr. 50.-, un réceptacle en carton recyclé permettant de récupérer les masques jetables de type chirurgicaux et FFP2. Cela comprend la récupération de la boîte une fois remplie et le traitement de ces masques pour en faire autre chose au lieu de les retrouver incinérés ou perdus dans la nature. La suggestion est de mettre ce réceptacle à l'entrée du château. On pourrait toutefois aussi l'utiliser à l'occasion du 1^{er} août ou d'autres manifestations.

Mme Hutin se demande s'il ne serait pas judicieux d'installer un tel réceptacle à la sortie du train, tout en veillant à ce qu'il soit à l'abri des intempéries puisqu'on ne peut pas le mettre à l'extérieur.

Mme Vanoncini estime que c'est envisageable vu le budget relativement modeste que cela représente. Le but était de faire un premier test pour voir l'intérêt et l'usage qu'en feront les gens. Par ailleurs, s'agissant de la gare, cela peut devenir un peu plus compliqué. En effet, il faudrait éventuellement faire une demande aux CFF puisqu'il s'agit de leur terrain. **Mme Vanoncini** pense que si cette première expérience est concluante, le Conseil municipal pourrait inviter l'exécutif à soumettre l'idée aux CFF.

M. Todesco aimerait savoir comment ces masques sont ensuite utilisés.

Mme Vanoncini explique que ces masques sont fabriqués en polyprène, qui est une sorte de plastique. Il est en effet possible de faire fondre ces masques et de fabriquer ainsi des objets en plastique. Des précisions à ce sujet sont disponibles sur le site de Transvoirie.

M. Todesco demande si ces masques sont retraités en Suisse.

Mme Vanoncini répond qu'ils sont retraités en France. Il n'y a pas d'entreprise en Suisse qui retire ce type de masques pour l'instant. Transvoirie, qui est une entreprise suisse, le ferait certainement en Suisse si elle en avait la possibilité.

Le rapport de conclusion « collecte et recyclage des masques jetables » de la commission « développement durable » (séance du 31 mai 2021) est approuvé par 10 voix pour et 3 abstentions.

c. RC SCMA – Proposition de fresque picturale et pittoresque par un artiste de la commune

M. Guyot indique que la Mairie a été contactée par Jean-Charles Vignal pour des projets de rénovation ou, du moins, d'embellissement de certains bâtiments communaux. Après une étude

de faisabilité et de propriété, il s'avère que le mur du tennis et que le garage à vélo sur la Donzelle sont les lieux retenus pour réaliser un projet. M. Vignal aimerait procéder à une thématique sur la faune locale et l'étude de leurs différents mouvements pour arriver à les faire transparaître au travers de lignes de fuite au sein des fresques. Il a ainsi choisi le renard, le lièvre, le faucon ainsi que le blaireau. Il faut aussi savoir que la commission sociale aimerait promouvoir des artistes locaux. C'est la raison pour laquelle elle a accueilli favorablement cette proposition. Ces fresques seront de couleur blanche et/ou grise et seront recouvertes d'un vernis qui limitera au maximum de potentiels graffitis. Cela permettra également de laver ces murs de façon beaucoup plus aisée. En ce qui concerne le budget, il faut savoir que l'artiste, avec son accord, serait rémunéré en 2022 pour éviter tout dépassement budgétaire.

Le rapport de conclusion « fresque picturale » de la commission « sociale – culture – accueil – manifestations » (séance du 31 mai 2021) est approuvé par 12 voix pour et 1 abstention.

d. RC ES – Étude pour la réfection d'un tronçon de la route de Malval

M. Polte rappelle qu'une digitalisation des routes a été effectuée cette année par l'entreprise LCBE pour connaître l'état des routes communales. La commission a étudié les résultats de cette étude et a conclu que la route de Malval, qui est classée en rouge, est le tronçon le plus évident à faire en premier étant donné que c'est une route qui supporte une charge de trafic plus importante que les chemins de vigne qui seraient dans un état encore plus dégradé. Il y a aussi un bus qui emprunte cette route. Sur la base du rapport des SIG sur l'état des canalisations et des collecteurs, il apparaît également que des collecteurs sont à réparer ou à refaire sur ce tronçon. La commission a donc trouvé judicieux de valider cette étude.

Le rapport de conclusion de la commission « entretien – sport » (séance du 27 mai 2021) est approuvé par 12 voix pour et 1 abstention.

7. Propositions des Conseillers municipaux

a) Motions

1) M2021-05 – DD : sensibilisation hérissons

L'entrée en matière sur la motion M2021-05 – Sensibilisation hérissons est acceptée par 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Mme Vanoncini signale que la commune a reçu une proposition par courrier de l'association Pro-Igel qui essaye de sauvegarder les hérissons. Suivant les saisons, ceux-ci traversent beaucoup les routes, spécifiquement durant la nuit. Malheureusement vu leur petite taille, leur peu de visibilité et leur lenteur, ils se font souvent écraser. L'idée est ainsi de pouvoir répondre à la demande de cette association et de pouvoir placer quelques informations à proximité des routes les plus fréquentées de la commune pour rappeler aux conducteurs d'être attentifs aux hérissons. Ce sont des affiches qui ont déjà été vues sur d'autres communes. **Mme Vanoncini** précise que les affiches sont proposées gratuitement à la commune.

M. Todesco trouve que toutes ces affiches posées en bord de route constituent une forme de pollution visuelle. Par ailleurs, elles ne servent pas à grand-chose puisqu'on n'arrive pas à les lire en roulant à 60 km/h. De plus, si M. Todesco voit un hérisson sur la route et qu'il peut l'éviter, il va le faire. Toutefois, s'il a un accident et qu'il perd la maîtrise de son véhicule, il aura un retrait de permis. **M. Todesco** pense aussi qu'il y a déjà plein d'affiches. Des affiches ont ainsi été installées concernant d'autres animaux et elles commencent même à être couvertes par de l'herbe. On ne peut donc quasiment plus voir ce qui concernait les biches. **M. Todesco** estime que c'est du temps et de l'énergie qui sont investis pour pas grand-chose avec ces panneaux. Il faudrait réfléchir à une autre façon de donner ces informations.

Mme Vanoncini précise que les emplacements choisis sont plutôt des zones à 40 km/h et les gens devraient donc avoir le temps de lire ces affiches. Cela étant, le but est vraiment de les mettre à des endroits où elles soient le plus visible possible. Par ailleurs, elles ne sont pas là pour avoir une durée de vie éternelle. Elles peuvent aussi remplacer d'autres affiches actuellement en place.

M. Van Loon constate qu'il y a un effet de fatigue et, surtout, d'oubli des affiches ou autres panneaux qui sont installés durant toute l'année. Au bout d'un moment, on ne les voit plus. Dès lors, pour que ces affiches soient utiles, il faut se rappeler que les hérissons traversent les routes lorsque le printemps commence, c'est-à-dire à la fin de leur hibernation, et qu'ils se font alors parfois écraser. Par conséquent, **M. Van Loon** propose un amendement à la motion ajoutant la formule suivante avant les deux points introduisant l'énumération des lieux : « au début du printemps après la période d'hibernation des hérissons ».

Mme Vanoncini précise que l'association suggère plutôt de mettre ces affiches à l'automne quand les hérissons commencent à avoir moins à manger. C'est à ce moment qu'ils vont davantage traverser les routes pour essayer d'aller chercher de la nourriture de manière plus large. **Mme Vanoncini** fait remarquer que le but n'est pas de mettre ces affiches en permanence, mais aux périodes les plus propices. Elle pense que, en fonction de conseils de l'association, l'exécutif pourra les placer au moment le plus propice en remplacement des autres affiches.

M. Van Loon demande si l'association est déjà venue à Dardagny.

Mme Vanoncini est incapable de répondre à cette question, mais elle ne pense pas que l'association puisse aller dans chaque commune qu'elle essaye de sensibiliser.

M. Wyss précise que la commune reçoit chaque année quelques posters de Pro-Igel.

M. Vuissoz signale que, si la commune n'a plus de hérissons, c'est qu'elle a trop de blaireaux. Ceux-ci sont en effet l'ennemi numéro un du hérisson.

M. Van Loon relève que M. Vuissoz met le doigt sur une question qu'il avait. Il a demandé si les animateurs de cette association sont déjà venus dans la commune pour poser des questions, or, si c'était le cas, ils auraient connaissance de la situation mentionnée par M. Vuissoz.

M. Vuissoz rappelle que le Conseil municipal vote sur des affiches de sensibilisation et pas sur autre chose.

M. Van Loon maintient son amendement.

L'amendement de **M. Van Loon** ajoutant la formule suivante avant les deux points introduisant l'énumération des lieux : « au début du printemps après la période d'hibernation des hérissons » est refusé par 4 voix pour, 7 voix contre et 2 abstentions.

La motion **M2121-05 – sensibilisation hérissons** est approuvée par 8 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

2) **M2021-06 – Divers commissaires : Panneau parking La Plaine**

L'entrée en matière sur la motion **M2021-06 – information parking public gratuit 2h – La Plaine** est acceptée par 11 voix pour et 2 abstention.

Mme Vanoncini note que Mme Zoller a informé le Conseil municipal qu'un travail est en cours sur des aspects traités par la motion. Elle ne sait donc pas si celle-ci est encore pertinente dans son ensemble, surtout qu'il n'est apparemment pas possible de mentionner les deux heures gratuites du parking. Toutefois, la motion reste valable pour ajouter un panneau en dessous de

l'indication du parking de la gare. Il y a bien un panneau sur la gauche, près de la fontaine, qui indique le parking public communal. Il est toutefois peu visible pour les gens qui viennent d'Avully. La commission trouverait ainsi opportun d'ajouter un panneau à l'endroit de la photo figurant dans la motion pour indiquer le parking communal, même si on ne peut pas indiquer les deux heures gratuites.

M. Bodenmann pense que la commune pourrait aussi indiquer l'existence de ces deux heures gratuites sur son site Facebook et dans *l'Écho du Château*.

Mme Vanoncini signale que cela a déjà été indiqué sur le site Facebook, mais cela sera renouvelé ultérieurement s'il le faut.

M. Van Loon relève que Mme Hutin Zumbach a exposé l'avis de l'État qui considère que c'est de la publicité. Il suggère donc d'indiquer que le parking est payant après 120 minutes.

Mme Vanoncini ne sait pas s'il est possible d'utiliser la formulation suggérée par M. Van Loon. Pour elle, si l'intention de la motion est respectée dans la limite de la légalité, elle n'est pas forcément pour aller dans ce niveau de détail. Si le règlement du Conseil municipal le permet, elle pense que c'est à l'exécutif de faire au mieux selon ses capacités si c'est possible.

Mme Zoller note qu'il s'agit de mettre un panneau « parking municipal ». Ensuite, la commune installera son propre panneau indiquant « deux heures gratuites » au lieu de mettre « tea-room ».

La motion M2021-06 – Information parking public gratuit 2h – La Plaine est approuvée par 12 voix pour et 1 abstention.

3) M2021-07 – Julien Guyot : lutte communale contre la précarité menstruelle

L'entrée en matière sur la motion M2021-07 – Lutte communale contre la précarité menstruelle est approuvée par 9 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

M. Guyot signale que la fédération internationale de gynécologie et d'obstétrique définit la précarité menstruelle comme étant la difficulté ou le manque d'accès des personnes réglées aux protections hygiéniques par la pauvreté. Cette précarité menstruelle dénote tout d'abord une inégalité de traitement sur le plan de l'hygiène et de l'économie. Il en découle des possibles problèmes de santé tels que les risques d'infections, de chocs toxiques ou de problèmes dermatologiques. Ce sont des conséquences non négligeables auxquelles il faut remédier. Certains cantons, comme les cantons du Jura ou de Vaud, se sont déjà saisis de cette problématique. Une motion avait été déposée au Grand Conseil du canton de Genève pour que l'État se dote de protections hygiéniques gratuites en libre-service au sein des administrations cantonales et il semblerait que les autorités fédérales et cantonales discutent actuellement d'une loi pour pallier à ce problème. Il apparaît cependant que la précarité menstruelle n'a pas attendu une loi pour se manifester et il faudrait ainsi agir au plus vite.

Il faut savoir que 6 à 10 % des personnes suisses auraient des problèmes de précarité menstruelle, ce qui est une raison de plus pour agir. Étant donné qu'il y a une possibilité des autorités communales d'agir rapidement, **M. Guyot** pense que la commune pourrait mettre en place un dispositif d'accès libre à des protections hygiéniques dans les locaux communaux, tels que le Lok'al, le château de Dardagny ou la salle polyvalente. Il est aussi opportun d'informer les élèves sur les menstruations et sur les alternatives durables des protections menstruelles. Ce sont les raisons pour lesquelles, **M. Guyot** enjoint l'exécutif à fournir, dans les écoles de la commune, des protections hygiéniques dans les écoles qu'elle jugera nécessaires, de fournir des protections hygiéniques dans les locaux qu'elle jugera nécessaires, comme le Lok'al et les diverses toilettes des salles communales, et, enfin, de sensibiliser et informer, peut-être au travers de l'éducation et à l'école, sur les protections et sur l'existence de protections hygiéniques durables.

Mme Hutin Zumbach indique que ce sujet a été abordé, il y a quelque temps, dans le cadre du groupement avec Mme Serafini. De plus, dans la *Tribune de Genève* du jour, il y a un article à ce sujet avec une action qui va être mise en place via le DIP.

M. Todesco pense que c'est très bien, mais il ne faut pas juste amener une solution. Il faut vraiment amener un projet global avec une information et peut-être des explications plus poussées. En effet, il en va aussi de la responsabilité de la Mairie. On peut en effet imaginer qu'une personne soit allergique à quelque chose. Si on met en place un système et que la personne est allergique sans forcément le savoir, au final, la commune est responsable de ce qu'elle a mis à disposition. **M. Todesco** trouve que le concept proposé est impeccable, mais il faut que tout ce qu'il y a derrière suive. Il ne pense pas qu'il soit bien de mettre cela à disposition sans informations et sans explications. L'idéal est de donner des explications et de mettre à disposition, mais, si les deux ne sont pas coordonnés, cela risque d'être compliqué. Par exemple, si on prend l'école de Dardagny, vu la maturité des élèves, il faut vraiment que cela soit fait dans un contexte pédagogique en expliquant que ce ne sont pas jouets et qu'il ne faut pas boucher les toilettes, mais que c'est vraiment quelque chose d'important.

M. Guyot fait remarquer que c'est la raison pour laquelle la motion parle de sensibiliser et informer sur les protections ainsi que sur l'existence de protections hygiéniques durables. **M. Todesco** a raison. Il faut non seulement mettre à disposition, mais aussi informer, notamment les jeunes filles ou femmes qui pourraient utiliser ce genre de protections hygiéniques. Après, cela sera au bon vouloir de l'exécutif de le faire.

M. Todesco demande si le but est de le faire tout de suite ou d'attendre que le DIP ait fait sa promotion.

M. Guyot pense que, avant une mise en œuvre, il faut une information. Par ailleurs, il ne s'agit pas que des écoles, mais aussi des endroits qui ne sont pas fréquentés exclusivement par des jeunes filles.

M. Van Loon pense que ce sujet aurait peut-être mieux trouvé sa place dans un rapport de conclusion suite à une discussion réfléchie au sujet des dimensions qu'il devait prendre. En l'occurrence, le texte est beaucoup trop restrictif et contraignant, d'autant plus que, dans la *Tribune de Genève* du jour, un article intitulé « élèves et DIP parlent de protections hygiéniques » dit que « le département va financer des projets visant à fournir gratuitement serviettes et tampons dans les écoles ». On voit également qu'il y a diverses réflexions qui correspondent à celles évoquées par des conseillers municipaux. **M. Van Loon** pense ainsi que cette motion est superfétatoire.

M. Guyot attire l'attention de M. Van Loon sur le fait qu'il a déjà eu des discussions avec l'exécutif. C'est la raison pour laquelle **M. Guyot** a choisi d'amener cette proposition par une motion et non par un rapport de conclusion.

M. Van Loon fait remarquer qu'il n'est pas au courant des discussions que M. Guyot a directement avec la Mairie.

M. Guyot estime que le Conseil municipal est en train de voter quelque chose qui peut être vraiment intéressant et peut vraiment amener quelque chose à la commune.

Mme Vanoncini précise que ce que fait le DIP est très bien, mais le but n'est pas de l'offrir qu'au sein des écoles, mais également dans d'autres endroits où il y a des jeunes, notamment au Lok'al. Que le DIP fasse quelque chose ou non, **Mme Vanoncini** pense que cette proposition pourrait être complémentaire à l'action cantonale.

La motion M2021-07 – Lutte communale contre la précarité menstruelle est approuvée par 7 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions.

b) Questions orales et écrites

Aucune question orale ou écrite

8. Questions sur les dossiers en cours (hors commissions)

- **La présidente** rappelle que ce point sert à demander des nouvelles sur les dossiers en cours de traitement à l'exécutif ou toute autre interrogation qui n'entre pas dans les intitulés précédents et suivants.
- **M. Polte** trouve que le page Facebook est très bien faite et remercie les conseillers municipaux qui s'en occupent. Il s'est toutefois aperçu qu'il y avait des commentaires « de canapé ». Étant donné que le Conseil municipal avait discuté que cela devait être une page d'information, **M. Polte** demande s'il serait possible et souhaité de fermer les commentaires.

Mme Hutin relève qu'il y a effectivement eu quelques remarques fort désagréables, mais seulement sur un seul sujet qui était le parking sauvage sur le nouveau trottoir du nouveau carrefour de La Plaine. Pour le moment, l'équipe d'animation n'a pas publié d'autre message sur ce sujet étant donné qu'il est un peu brûlant. Par contre, il n'y a jamais eu de commentaires mauvais ou désagréables sur les autres publications. Il semble donc préférable de laisser les commentaires ouverts et de le fermer au cas par cas, si nécessaire.

Mme Vanoncini ajoute que c'est un point qui sera discuté en commission, la semaine prochaine. Cela étant, tout est faisable en fonction de l'évolution de la situation et au cas par cas.

- **M. Todesco** aimerait savoir où en est l'engagement de la secrétaire en Mairie.

Mme Zoller répond que Joël Palfi, le nouveau comptable de la commune, a commencé le 1^{er} juin à 60 %.

- **M. Todesco** aimerait également savoir où en est le statut du personnel.

M. Wyss répond que la commune n'a pas encore eu de retour du service des affaires communales.

- **M. Guyot** a une question sur le déversement de la mélasse dans la Roulavaz. Il demande si la Mairie a eu un contact avec la police des eaux.

Mme Zoller répond négativement. Cela étant, il faut savoir que la dilution effectuée le SIS a permis de liquider le tout. Vu les sujets plus chauds à traiter, contacter la police des eaux n'était pas un sujet prioritaire.

- **Mme Schlipf** est venue chercher une petite poubelle verte à la Mairie. C'est une bonne initiative, mais elle a constaté qu'il n'y a rien à Malval pour permettre aux habitants de jeter leurs sacs de déchets verts. Elle demande s'il serait possible d'ajouter une poubelle à cet effet.

Mme Zoller indique que la Mairie prend note de la demande. Elle va voir avec la voirie s'il est possible d'ajouter un container de déchets de cuisine à Malval.

9. Divers

- **M. Guyot** signale que plusieurs communiens habitant les immeubles de La Plaine l'ont interpellé. Sauf erreur, il était question de rénovations des haies de jardins. **M. Guyot** aimerait savoir si ce projet va être réalisé.

Mme Zoller fait savoir que ce projet date de 2011 et qu'il a été rediscuté lors de la précédente

législature. Simon Chipier a fait un projet de haie vive et non pas de haie de thuyas et cela a un coût certain. Les devis de 2011 sont en effet assez importants. L'exécutif a prévu de revoir cela et de le mettre au budget de l'année prochaine. Cela étant, il doit également revoir la régie.

- **La présidente** attire l'attention des présidentes et présidents de commission, concernant l'élaboration du budget 2022, sur le fait qu'il faudra justifier tous les montants par des devis ou des calculs savants. À ce sujet, avant le premier Conseil municipal de la rentrée, il y aura une séance des présidents consacrée au budget. Les présidentes et présidents peuvent ainsi noter qu'elle aura lieu le 2 septembre 2021 à 18h30 à la salle des Chevaliers. Cette séance aura pour but de répondre aux questions qui se posent encore concernant l'élaboration du budget et des lignes de comptes. Une première demande de budget doit être donnée d'ici fin août, mais les présidentes et présidents de commission pourront procéder à des modifications suite à cette séance prévue en septembre. De plus, d'ici quelques semaines, des membres de la commission des finances s'occuperont d'élaborer un document type afin de faciliter les demandes et les utilisations de budget. Ce document sera avalisé par l'exécutif en amont.
- **La présidente** signale qu'une nouvelle version de la directive sur le fonctionnement du Conseil municipal a également été réalisée. Les principales modifications sont relatives à des tournures de phrases et à l'ordre des points de l'ordre du jour.
- **La présidente** dispose de flyers que la commission sécurité a reçus lors de sa dernière séance. Ils concernent l'aspect sécuritaire de l'entreprise Firmenich. Les conseillers municipaux qui souhaitent recevoir un de ces flyers peuvent s'adresser à la présidente.
- **La présidente** remercie tout le monde pour la confiance qui lui a été accordée et en particulier à M. Guyot pour son aide et son soutien dans la reprise de la présidence du Conseil municipal.
- **La présidente** remercie les conseillers municipaux et l'exécutif qui ont fait un très bon travail pour cette première année de législature. Elle pense que tout le monde s'est relativement bien entendu et elle se réjouit des prochaines années. Elle souhaite déjà à tout le monde de passer de très belles vacances d'été et de profiter du soleil et des libertés plus ou moins retrouvées.

La présidente donne maintenant la parole à Mme Zoller pour présenter des informations concernant le dossier du CHAD

Présentation sur le dossier du CHAD

Mme Hutin Zumbach signale que, vu le caractère un peu compliqué de sa situation par rapport au CHAD, puisqu'elle est vice-présidente de la coopérative, elle va quitter la salle durant cette présentation de manière à ce que les conseillers municipaux se sentent libres de poser toutes les questions qu'ils souhaitent.

Sortie de Mme Hutin Zumbach

Mme Zoller rappelle que la coopérative du hangar agricole de Dardagny (CHAD) est située sur la Donzelle entre le chemin de Brassu et la route de la Donzelle. Elle est composée du bâtiment A, situé du côté du village de Dardagny, et du bâtiment B, situé du côté du village de la Plaine. Des panneaux photovoltaïques ont été installés sur le pan sud du bâtiment A et sur une plus grande partie du pan sud du bâtiment B. Il faut également savoir que la commune loue des box dans ces bâtiments.

Au niveau du déroulement des événements, ce dossier a commencé en 2010 sous la législature de M. Jean-Louis Mory. Les viticulteurs se mettent en coopérative pour créer ce bâtiment et il est proposé d'installer des panneaux solaires sur les toits. Le dossier présenté à la commission bâtiment de la législature 2007-2011 et le projet a consisté à installer des tuiles solaires devant assurer la double fonction d'étanchéité et de production d'électricité selon les propos amenés à l'époque par Solstis. Le projet était estimé en 2010 à 1 million de francs avec un rendement

supposé d'environ Fr. 70'000.-. Ce rapport de commission a été accepté à l'unanimité lors de la séance du Conseil municipal du 24 juin 2010. Au final, la construction aura coûté 1,2 million de francs. Quant à la production d'électricité, elle ramène entre Fr. 60'000.- et Fr. 80'000.-, comme le montrent les comptes.

Ensuite, ce projet a été présenté par Solstis et M. Meylan, qui est l'architecte du CHAD. Ils sont venus au Conseil municipal en 2011 pour présenter ce projet.

Le chantier du CHAD a débuté en août 2011. À la lecture de tous les PV de chantier, on a l'impression que tous les problèmes ne sont pas réglés. En effet, il n'est pas vraiment dit que les problèmes sont réglés. On voit que des plans de gouttière ne sont pas définis, qu'il y a une répartition des eaux pluviales qui est à confirmer, que le plan des panneaux doit tenir compte de barres à neige qui n'ont pas été installées, qu'une sous-couverture est posée, mais sans préciser de quel type. Il est également constaté des fuites entre les garnitures et les panneaux solaires et, au bout de quelques PV, ces fuites sont réglées sans qu'il soit précisé la manière dont cela a été réglé.

En janvier 2013, il y a eu la réception des travaux. Tous les maîtres d'ouvrage, la coopérative et la commune réceptionnent ces travaux sans aucune indication ou réserve quelconque.

En 2018, M. Stéphane Gros informe la Mairie qu'il y a des fuites dans son box situé dans le hangar B. Il dit qu'il faudrait avoir de l'aide de M. Barcellini de Yellowprint qui s'occupe de l'entretien des panneaux solaires pour la commune. Il y a alors eu quelques rendez-vous, mais pas beaucoup d'avancement. Stéphane Gros est revenu vers la mairie en disant qu'il y avait beaucoup d'eau qui coulait et qu'il fallait vraiment faire quelque chose. Il y a alors eu des échanges avec M. Meylan qui dit que, si cela coule dans le box de Stéphane Box, c'est parce que ce dernier a fait des travaux. M. Barcellini va faire une étude et rendre un rapport disant que cela n'a rien à voir avec les travaux effectués par M. Gros dans son box. En effet, ces travaux consistaient à aménager un box et à l'isoler, mais rien n'a été fait par rapport au toit. De plus, les fuites du toit apparaissent là où il n'y a pas eu de travaux. Cela n'a donc rien à voir.

En 2019, le précédent maire, M. Pierre Duchêne, attaque le côté juridique et sollicite Me Van Loon qui rapidement donne ses conclusions dans un courrier indiquant qu'il n'y a pas de contrat entre la commune et l'architecte, que le contrat SIA entre la commune, Solstis et Meylan spécifie bien que la sous-couverture étanche ne relève pas du cahier des charges de Solstis, qu'il n'a pas eu accès à tous les PV de chantiers et que les prétentions contre les entrepreneurs sont prescrites (les fuites ont eu lieu en 2018, juste après la fin de la prescription). Concernant M. Meylan, il y aurait un délai de prescription de dix ans pour le mandat de travaux tandis que l'exécution serait toujours sur cinq ans. Suite à ces conclusions de Me Van Loon, il est décidé de mettre en place une preuve à futur pour figer le statut de dégat du bâtiment et définir les responsabilités.

En juillet-août 2019, le tribunal a ordonné une expertise judiciaire qui a été confiée à M. Hiltbrant. Le résultat est présenté au mois de novembre en séance de conciliation avec toutes les parties et en présence de l'avocat de la commune et du CHAD. Les conclusions de l'expertise sont assez sévères. Elles disent que la toiture est souple, qu'il y a des plaques d'Eternit fissurées, qu'il y a des ferblanteries en tôle de zinc qui ne sont pas entièrement étanches et qui ont été posées sans natte de séparation et sans ventilation, que la sous-toiture en panneaux n'est pas étanche et que le nombre de naissances et de descentes des eaux pluviales est insuffisant. **Mme Zoller** rappelle qu'il y avait été dit, plus tôt, que l'on retrouvait régulièrement le problème des eaux pluviales.

Il faut savoir que Me Van Loon n'a pas eu accès à tous les PV de chantier. M. Duchêne ne les avait pas non plus. Toutefois, quand **Mme Zoller** a récupéré les mails de M. Duchêne, elle a récupéré la totalité du dossier dans les mails. Elle a ainsi récupéré tous les PV de chantier qui, soi-disant, n'existaient pas.

Suite à cette tentative de conciliation, une nouvelle séance est organisée en décembre 2019 chez l'expert avec toutes les parties. Aucun terrain d'entente n'est alors trouvé. L'expert a donc rédigé

son rapport qu'il a déposé au tribunal au mois de février 2020. À la demande de M. Duchêne, Me Van Loon est venu faire une présentation au Conseil municipal sans évoquer clairement la prescription. À l'époque, M. Duchêne n'a pas dit non plus qu'il n'y avait de toute façon pas le choix et que la commune était coincée.

En février-mars 2020, M. Hiltbrant a donc déposé son rapport au tribunal. Celui-ci a imparti un délai aux parties pour faire des commentaires. La commune ne fait aucun commentaire. En raison du COVID, les choses se sont arrêtées et tout a été prolongé jusqu'au mois de mai. À ce moment, qui correspond à la fin de la législature, Me Cramer, qui est le représentant du CHAD pour cette problématique, a écrit un mail à M. Duchêne en demandant expressément à la commune d'entreprendre les réparations des dégâts causés au bâtiment.

Au mois de mai 2020 également, Me Van Loon s'est dessaisi du dossier vu son statut de vident-ensuite. La commune a ainsi transmis le dossier à Me Bellanger. Cela signifie qu'il a fallu redonner les éléments au nouvel avocat qui devait se plonger dans le dossier. Très rapidement, Me Bellanger s'est rendu compte qu'il y a prescription. Il a quand même demandé à la commune des devis complémentaires en disant que, même s'il y a des devis sur l'expertise, il serait bien d'avoir d'autres devis pour pouvoir ensuite aller négocier. Il faut d'ailleurs dire que cela a été la croix et la bannière pour obtenir des devis parce que le dossier est vraisemblablement connu de tous les charpentiers de Genève. Il a ainsi été compliqué d'obtenir deux devis complémentaires que la commune a fini par avoir au mois de novembre. Sur cette base, il a été proposé aux parties de refaire une table ronde avec des éléments qui n'étaient pas présents jusque-là.

Il a été difficile de trouver une date qui convienne à toutes les parties, mais une visioconférence de 4 heures et demie a pu être organisée le 29 janvier 2021. Dans ce cadre, au bout de 2 heures et demie, l'assureur de M. Meylan a dit qu'il y avait de toute façon prescription et qu'il ne voyait pas la raison de ces discussions. Mme Bovy s'est alors quelque peu énervée et, au bout de cette longue table ronde, il a tout de même été possible d'obtenir que les entrepreneurs Farmwood et Solstis fassent un effort. Quant à M. Meylan, il a dit que tout ce qu'il a à fournir, c'est de la direction de travaux, mais Mme Zoller a dit qu'il n'en était pas question. En fait, M. Meylan a dit qu'il voulait bien travailler gratuitement, mais qu'il suivait les travaux. L'exécutif ne l'a pas accepté vu ce qui avait été fait.

Sur cette base, il a fallu avancer avec des devis plus précis pour pouvoir discuter d'une offre transactionnelle avec les entrepreneurs. En parallèle, étant donné que la commune était quand même acculée, elle s'est dit qu'elle allait le déclarer à son assureur RC. En effet, quand on a un accident de voiture, on ne va pas négocier avec l'autre conducteur pour savoir si on est responsable ou non. C'est notre assurance qui va s'en charger et discuter avec l'autre assurance. Il se trouve que, aujourd'hui, les assurances ont beaucoup de peine à payer. La première chose qu'elles regardent, c'est la question de la prescription. Des démarches vont quand même être tentées et l'assureur de la commune a une toute petite idée à ce sujet.

En parallèle, la commune a donné un mandat à M. Barcellini pour voir ce qui peut être fait avec ces panneaux solaires. Initialement, l'idée était d'enlever les panneaux se trouvant sur le toit du CHAD pour les mettre sur le toit de la salle polyvalente et installer de nouveaux panneaux sur le toit du CHAD. Il se trouve que les subventions que la commune reçoit sont définies selon un modèle d'intégration des panneaux solaires. En changeant ce modèle d'intégration, la commune peut voir sa subvention diminuer, voire disparaître. La commune a donc considéré que cela ne jouait pas. De plus, pour pouvoir éventuellement mettre les panneaux sur le toit de la salle polyvalente, M. Barcellini s'est rendu compte que le toit n'avait pas fait l'objet d'une inspection depuis trente ans. Il fallait donc commencer par aller voir si tout était bon au niveau du toit de la salle polyvalente pour ne pas refaire les mêmes erreurs que sur le toit du CHAD. Il a donc été raisonnable de se dire que la commune allait travailler avec Solstis pour enlever les panneaux, refaire l'étanchéité et remettre les panneaux, ce qui permettra de conserver la subvention de la commune telle qu'elle a été négociée, il y a quelques années.

En mai 2021, Me Cramer, à qui le précédent maire n'avait pas répondu, a réécrit à la commune

en disant que, si la commune ne fait rien, ils ont une entreprise générale qui va réaliser les travaux. La commune a demandé un délai vu qu'elle avançait sur le dossier. En juin 2021, la commune a fait une déclaration à son assurance responsabilité civile pour préjudice financier.

Au niveau du devis estimatif effectué par M. Hiltbrant, on arrive à un montant hors taxes de Fr. 650'000.-, moyennant des postes où il serait possible de gagner Fr. 97'000.-. Cela fait quand même Fr. 550'000.-. C'est ce montant qu'il aurait certainement fallu déjà soumettre au Conseil municipal lors de la précédente législature.

Yellowprint a travaillé avec Duraffourd et Dasta Charpentes. Cela a donné des devis qui ont été faits par les charpentiers. On se retrouve ainsi avec une quarantaine de milliers de francs d'écart entre les premières estimations et aujourd'hui. Pour Dasta Charpentes et Duraffourd, c'est-à-dire pour le charpentier et le couvreur, le montant est un peu moins important que ce qui a été estimé dans les devis complémentaires. Il y a toutefois un poste qui avait été totalement sous-estimé dans les premiers devis de Fr. 40'000.- pour les échafaudages qui se retrouve maintenant à Fr. 111'155.-. En effet, comme ce bâtiment est vivant et qu'il y a des gens qui travaillent à cet endroit, il faut tout sécuriser. Il ne s'agit pas seulement de mettre des échafaudages. Il faut également mettre des platelages, qui sont des filets de protection, partout où les travaux vont être faits.

Mme Zoller ajoute que le suivi des travaux n'avait pas été prévu dans l'estimation de M. Hiltbrant. Là, il y a un imprévu complémentaire de 10 % sur la somme totale. En effet, M. Barcellini dit qu'on ne sait pas ce qu'on va voir en dessous des panneaux une fois qu'ils auront été enlevés. Il a donc préféré mettre 10 % d'imprévus qui ne serviront peut-être à rien. C'est au cas où l'on trouve quelque chose d'assez moche et que les dégâts sont plus importants. **Mme Zoller** précise que, dans l'expertise de M. Hiltbrant, les imprévus étaient estimés à 5,38 % du montant du projet.

On arrive donc à un montant total estimé, dans son enveloppe haute, à Fr. 807'866.- hors taxes. On arrive donc à un montant arrondi de Fr. 840'000.-, ce qui est énorme. À cela, il faut ajouter Fr. 30'000.- de lignes de vie qui n'ont pas été prévues. **Mme Zoller** ne voulant pas être responsable de l'éventuelle chute de M. Barcellini qui va nettoyer les panneaux photovoltaïques, il faut donc aussi ajouter ces lignes de vie. Il fallait également définir une analyse thermographique des panneaux. Tant qu'à faire, il faut pouvoir remplacer ceux qui sont usés et il y en a pour Fr. 2'000.-. Il se trouve que, pour cette partie, il est possible que l'inspecteur des travaux dise que, vu que des gens se baladent dans ce hangar agricole, il faut qu'il y ait un platelage à l'intérieur du bâtiment pour éviter qu'il y ait par exemple la chute d'un marteau sur la tête de quelqu'un. On espère pouvoir l'éviter en disant que, lors des travaux sur les box, ceux-ci seront interdits d'accès, mais il n'est pas dit que cette interdiction fasse que l'inspecteur des travaux ne demande pas d'installer ces filets de protection. Surtout, à ce stade, entre les honoraires d'avocat, d'ingénieurs, d'expertise et du tribunal, la commune a déjà payé Fr. 53'000.- pour ce dossier.

Il a également encore fallu reconstituer les événements pour être prêt pour ce soir. La commune a ainsi entendu Me Van Loon au mois de mai pour savoir pourquoi il n'y a pas eu d'action envers M. Meylan vu qu'il y a dix ans de prescription. Me Van Loon indique qu'il l'a proposé à M. Duchêne. Il a également été possible d'entendre M. Duchêne, hier soir, qui a été maire de 2011 à 2020. Il ne se souvient pas bien du dossier et ne sait pas si Me Van Loon lui a suggéré de le faire ou non. Toutefois, il reconnaît quand même que le fait de ne pas avoir signé de contrat avec M. Meylan a été une grosse erreur, ce que Me Bellanger a appuyé en disant s'étonner qu'une collectivité publique ne signe pas de contrat. M Carrara, qui avait aussi été invité par Me Bellanger pour cette séance et qui a été adjoint délégué aux bâtiments pendant cette période de 2015 à 2020, a refusé de venir disant qu'il n'avait pas suivi le dossier.

Suite à tout cela, la commune a mené quelques actions. Elle a déclaré à sa RC un préjudice financier. Elle a aussi demandé à Me Bellanger de renouveler la levée de prescription envers M. Meylan, mais, a priori, il ne va pas se passer grand-chose. Elle a également demandé que Me Bellanger établisse une offre transactionnelle pour Farmwood et Solstis avec les devis en leur demandant quels sont les efforts qu'ils font. Enfin, la commune souhaitait une action en justice

concernant ces dix ans de prescription par rapport à l'architecte. Me Bellanger a proposé de faire une demande de paiement en conciliation envers M. Meylan. En effet, Me Bellanger dit qu'engager une action en responsabilité envers M. Meylan va être très osé et pourrait coûter très cher.

En résumé, c'est un dossier qui était très mal ficelé. Au début, il n'y avait pas toutes les pièces. Il manquait notamment les PV de chantier. **Mme Zoller** a dû refaire les dossiers qui étaient à peu près composés de deux cabas. Il a ensuite classé et consolidé les documents, constitué un dossier juridique et technique et réimprimé le tout. **Mme Zoller** a même réussi à retrouver la présentation que le Conseil municipal avait eue en septembre 2011. Surtout, hier soir, M. Duchêne est arrivé avec une pièce n° 3 du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 décembre 2019 qui n'était connue que de lui. **Mme Zoller** l'a prié de ramener les autres éléments de la Mairie qu'il pourrait encore avoir parce que ces éléments appartiennent à la commune et non à M. Duchêne.

En conclusion, la commune est tenue de prendre en charge les travaux. En tant que responsable des dégâts, elle est tenue de payer les réparations. Ensuite, elle pourra essayer d'obtenir réparation envers les uns et les autres.

Par conséquent, **Mme Zoller** annonce qu'une délibération du montant du devis global de Yellowprint, en espérant que cela soit le devis maximum, sera soumise au Conseil municipal en septembre 2021. Le dossier sera consultable en Mairie. Il faut préciser que, si le Conseil municipal refuse la délibération, c'est le CHAD qui fera les travaux et la commune n'aura pas son mot à dire, si ce n'est de payer la facture. **Mme Zoller** pense qu'il vaut donc mieux que la commune ait la mainmise sur ce dossier ou, en tout cas, essaye de récupérer tout cela et de le suivre plutôt que de laisser faire des réparations à un prix qu'on ne connaît pas. Là, au moins, la commune a un prix qu'elle connaît.

Mme Bovy ajoute que c'est le maître d'ouvrage et, donc, le propriétaire qui doit avancer les frais de réparation. C'est une obligation légale. La commune doit donc de toute façon passer à la caisse, quitte à se faire ensuite rembourser. Il n'y a pas matière à discuter. S'il faut faire des travaux, c'est la commune qui doit avancer les frais. L'autre solution esquissée par Mme Zoller, et qui n'est certainement pas la bonne, consiste à laisser le CHAD faire les travaux, mais la commune ne pourrait alors rien dire ni intervenir dans le chantier.

Mme Bovy précise, à l'intention des conseillers municipaux qui viendraient consulter le dossier à la Mairie, qu'ils peuvent prendre des notes, mais pas faire des photocopies. Il est exclu que les pièces de ce dossier sortent de la mairie.

M. Bodenmann aimerait savoir s'il y a une évaluation concernant l'éventuelle présence d'amiante.

Mme Zoller signale que le bâtiment date de 2013 et qu'il n'y a pas d'amiante.

M. Todesco a compris qu'il y a beaucoup de problèmes sur ce bâtiment. Il y a la responsabilité de la commune par rapport à la pose des panneaux photovoltaïques, mais M. Todesco constate que les PV de chantier montraient déjà l'existence de vices. Par exemple, tout n'était pas conforme par rapport à l'évacuation des eaux. **M. Todesco** comprend que les coûts annoncés ne sont pas pour la mise aux normes du bâtiment.

Mme Zoller confirme que ce n'est pas le cas. M. Barcellini a également fait le travail pour la partie des pans nord qui présente des défauts, mais Mme Zoller n'a pas présenté ces aspects aux conseillers municipaux. Elle a transmis le devis au CHAD pour en faire ce qu'ils jugeront bon. Elle leur a dit que la commune a déjà suffisamment de responsabilités sur la partie des panneaux photovoltaïques et que c'est au CHAD de voir pour le reste. Farmwood proposait de réadapter le bâtiment, mais il faudra voir quelle entreprise est retenue pour les travaux. En tout cas, il n'est pas question d'une mise aux normes du bâtiment. Il est question d'enlever les panneaux,

d'enlever la sous-couverture, de refaire une sous-couverture étanche et de remettre les panneaux. Au passage, il faudra voir ce qu'il y a en dessous de ceux-ci.

M. Todesco pense qu'il faudra peut-être une réflexion de base pour savoir s'il vaut la peine de remettre des panneaux solaires sur un bâtiment qui n'appartient pas à la commune puisqu'il pourrait y avoir de nouveaux problèmes. Quand on n'est pas propriétaire d'un bâtiment, on n'est pas à l'abri d'avoir d'autres surprises.

Mme Zoller fait remarquer que la commune a encore douze années d'amortissement pour ces panneaux. Il faut également savoir que, à ce stade, l'amortissement est couvert par la vente de l'électricité sur le réseau. L'amortissement est ainsi de Fr. 60'000.- par année et la commune obtient entre 70'000 et Fr. 80'000.- de recettes.

M. Todesco comprend que l'assureur RC de la commune peut éventuellement trouver une solution.

Mme Zoller assure que l'exécutif fait tout son possible, notamment avec son assureur, pour essayer de récupérer quelque chose. Elle ne sait toutefois pas si cela sera possible. À ce stade, le dossier est encore à l'étude auprès de l'assureur.

La présidente demande si des propositions avaient été faites à la commune lors de la première tentative de conciliation.

Mme Zoller répond qu'ils avaient ouvert la porte, mais sans chiffre précis à sa connaissance. Elle n'était pas à cette conciliation, mais peut-être que M. Van Loon, qui en faisait partie, peut répondre.

M. Van Loon est lié par le secret professionnel. Celui-ci doit être levé pour qu'il puisse s'exprimer.

Mme Zoller indique que, à sa connaissance, il y a eu une ouverture sur la possibilité de travailler à prix coûtant, mais il n'y a pas eu de chiffre annoncé ou proposé.

La présidente comprend que c'est une question de secret professionnel. Elle demande si ce secret est lié à la commune et à ses représentants de l'époque ou à la commune et également à ses représentants actuels.

M. Van Loon précise que c'est plus technique. C'est en principe au bâtonnier, qui est en quelque sorte le président de l'ordre des avocats qu'il revient, sur requête de l'avocat, de libérer celui-ci de son secret professionnel. À cette occasion, le bâtonnier interroge le client. Si ce dernier n'a pas d'objection, le secret est levé. **M. Van Loon** indique que c'est similaire au secret professionnel des médecins ou des notaires.

La présidente comprend que le client reste la Mairie.

M. Van Loon confirme que c'est la Mairie.

La présidente comprend que, si l'exécutif faisait la demande au bâtonnier, M. Van Loon pourrait répondre à la question qui lui a été posée.

M. Van Loon peut volontiers faire lui-même la demande au bâtonnier qui interrogera le client.

Mme Zoller signale que, dans le compte rendu des propos tenus par Me Van Loon devant le Conseil municipal, un document apporté par M. Duchêne hier soir, il avait dit que « Si Solstis dit mettre 10 %, Farmwood dit mettre 15 % et que l'assureur de l'architecte dit mettre 80 %, il s'agit alors de savoir si la commune est alors prête à mettre 5 % ou si elle en fait une question de principe et ne veut pas mettre un sou. Dans cette dernière option, cela veut dire que la procédure

est mise en route ». **Mme Zoller** n'est toutefois pas sûre que cela soit des montants annoncés lors de la conciliation.

La présidente serait quand même étonnée d'apprendre que la conciliation n'a pas abouti parce que la commune devait payer 5 %.

Mme Zoller est d'accord avec la présidente d'autant que, à ce stade, la commune doit prendre à sa charge le 100 %.

La présidente remercie l'exécutif pour le suivi de ce dossier.

La présidente fait savoir qu'elle a finalement choisi de garder une certaine continuité avec la pratique de M. Guyot lors de sa présidence. Elle va ainsi clore la séance par une citation du 14^e Dalaï-lama, prix Nobel de la paix en 1989 : « suivez les trois R, respect de soi, respect des autres, responsabilité de toutes vos actions ».

La séance est levée à 22h46.

La présidente



Tracy Monney

Une conseillère municipale



Emilia Schlipf

Le secrétaire



Roger Wyss